



V.B. St Maixent



CLUB AFFILIE

Assemblée Générale du 27 aout 2024

La séance est ouverte à 19h30, Porte châlon / 79400 St Maixent l'Ecole

Présents : FERNANDEZ Stéphanie, Lola et François, Théo SICOT, Enzo MATMUJA, Rafayel KHECHOYAN, Chloé LAPOUBLE, Estelle PERON, Samuel AIME, Matthieu ALURENT, Suliane RADOU, Gary DEGORCE, Constant DEGORCE, Elodie ROULET.

Absents excusés : DUPREY Emmanuelle, Lafaele HAELEMAI

19h30 Quorum non atteint assemblée générale ordinaire clôturée

19h40 Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire. Quorum non atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

Table des matières	1
1) Rapport Moral	2
2) Rapport Financier (provisoire).....	2
3) Tarifs de la saison 23/24	2
4) Budget prévisionnel saison 24/25.....	Erreur ! Signet non défini.
5) Élection des membres du bureau	Erreur ! Signet non défini.
6) Projets 2024-2025 et les dates importantes	Erreur ! Signet non défini.
7) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

1) Rapport Moral



2) Rapport Financier (provisoire)



3) Tarifs de la saison 23/24

La Fédération a fait évoluer ses tarifs et ses licences, afin de conserver les moyens de notre association et de pouvoir continuer notre développement, nous proposons une augmentation.

Catégorie	Tarif FFVB + Ligue + CD79	Adhésions 23/24	Adhésions 24/25
Loisirs (VPT)	19 € + 8 € (CACDS)	55,00 €	90,00 €
Baby et M7	27 €	40,00 €	50,00 €
M9	40 €	65,00 €	70,00 €
M11	41 €	65,00 €	70,00 €
M13	41 €	70,00 €	75,00 €
M15	48 €	75,00 €	80,00 €
M18	76 €	105,00 €	115,00 €
M21	76 €	110,00 €	115,00 €
Séniors	80 €	110,00 €	115,00 €
Temporaire (3 mois)	16 €	20 €	30 €
OUTDOOR	63 €	95 €	100 €
OUTDOOR (en supp)	13 €	15,00 €	30,00 €
Sport santé	20€	-	50 €
Prestation ext. Santé			150 €
Mutation	70€ + valeur du joueur		0 €

La prestation extérieure du sport santé sera composée de 5 séances dont 1 gratuite.

Conservation des remboursements frais kilométriques lors de déplacements exceptionnels (finale régionale, Coupe de France, ...) sur la base du barème FFVB avec un maximum de trois voitures par déplacement. Le trésorier centralisera les notes de frais chaque année à la demande des conducteurs. En dehors de ce système, les notes de frais peuvent faire l'objet d'un abandon de frais considéré comme un don par année civil et déductible des impôts,

Cas particulier des adhérents en cours d'année (pas de championnat après le 01 février) :

Cout adhésion = cout réel pour le club après le 01/02 si accès aux championnats jeunes

Cout adhésion = Cout licence temporaire si pas d'accès aux championnats

Gratuité de la licence pour les membres du bureau ne jouant pas : Décision de juillet 2023

⇒ **Vote du rapport : Accepté à l'unanimité**